



SASSS
Centre de recherche
du CISSS de
Chaudière-Appalaches

SUBVENTION PROJET STRUCTURANT



**CENTRE DE RECHERCHE DU
CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**
RÈGLEMENT DU CONCOURS 2023

DÉFINITION

Un projet structurant est un projet qui s'inscrit dans les priorités de développement structurel pour le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches et qui présente un potentiel fédérateur. Il est donc attendu qu'un projet structurant puisse provoquer un effet multiplicateur pour le développement de la recherche au CISSS de Chaudière-Appalaches.

Il exclut la réalisation d'un projet de recherche conventionnel, mais inclut la réalisation de partenariats et d'alliances autour d'un projet partagé qui serait un levier théorique, méthodologique ou opérationnel. Cette subvention, par exemple, pourrait aider au développement d'une plateforme de recherche, d'une base de données partageable ou d'un laboratoire technologique.

PRINCIPES DIRECTEURS

Un budget de 30 000 \$ est prévu pour une initiative ayant un potentiel structurant pour le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches. La proposition doit être déposée par un groupe de chercheurs réguliers et associés.

OBJECTIFS

- Favoriser une recherche de haut calibre
- Soutenir des projets novateurs qui ont un effet structurant et présentent des perspectives à long terme
- Faire émerger ou soutenir la collaboration d'équipes à haut potentiel

DESCRIPTION DU PROJET

La demande doit être soumise en remplissant le formulaire « Subvention projet structurant 2023 » **formaté en caractères Arial 12**. Les éléments suivants doivent être présents :

- Titre du projet
- Identification des chercheurs principaux et des autres membres de l'équipe (autres chercheurs ou collaborateurs)
- Description de la complémentarité de l'équipe
- Description de la problématique du projet
- Description de la démarche de structuration
- Description du budget et de l'échéancier
- Description de la faisabilité du projet
- Identification des retombées prévues

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les fonds seront attribués pour une année seulement.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- La contribution aux salaires et avantages sociaux d'agents de recherche ou de personnel administratif (techniciens et assistants professionnels)
- L'achat et la location d'équipement

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Tous frais de fonctionnement pour réaliser un projet de recherche conventionnel
- La rémunération des chercheurs soumissionnaires
- Les frais indirects de location et d'aménagement de locaux, de chauffage et d'électricité et tous les frais indirects de la recherche
- Aucune somme ne peut être transférée à l'extérieur du CISSS de Chaudière-Appalaches

DOCUMENTS EXIGÉS

Note importante : Le formulaire de demande et les annexes doivent constituer un seul document en format PDF. Le document doit être transmis directement par le candidat. La date de transmission par courrier électronique fait foi de la date officielle de dépôt du document.

- Formulaire de demande « Subvention projet structurant 2023 »
- CV commun canadien des chercheurs principaux

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un comité composé d'évaluateurs capables de juger de la pertinence stratégique, de la faisabilité et de l'impact structurant des propositions reçues évaluera l'admissibilité et la qualité des projets selon les critères suivants.

Critères spécifiques (note/100) :

- Caractère stratégique du projet pour le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches (plus-value) (20/100)
- Caractère structurant du projet pour le Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches (20/100)
- Caractère réaliste dans le contexte des contraintes budgétaires (10/100)
- Génération d'emplois hautement qualifiés ou potentiel de recrutement associé (10/100)
- Caractère de faisabilité du projet dans les délais requis (20/100)
- Caractère de pérennité du projet (20/100)

En collaboration avec la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire, un état des dépenses ainsi qu'un suivi de l'avancement du projet et sa pérennité devront être soumis à la fin du financement.

Pour participer au concours, les demandeurs doivent remplir le formulaire « Subvention projet structurant 2023 », ce dernier devant inclure toutes les signatures requises.

Date limite de soumission des demandes : le 1^{er} décembre 2023

Envoi par courriel à : recherche.ciass-ca@ssss.gouv.qc.ca

Prière de mentionner dans l'envoi « Subvention projet structurant 2023 »

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Madame Louise Chouinard

Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire

CISSS de Chaudière-Appalaches

143, rue Wolfe, Lévis (Québec) G6V 3Z1

Téléphone : 418 835-7121, poste 16241

Courriel : recherche.ciass-ca@ssss.gouv.qc.ca